

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 NOVEMBRE 2018Objet : **HONORARIAT**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - VERNE - MME VILLARD

Intervention du Président FONTENAT

Le Bureau vous propose également de décerner **l'honorariat à Pascal Perraut** au regard de son investissement majeur pour le commerce de notre département et au niveau régional. Pascal Perraut serait ainsi Vice-Président Honoraire.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président FONTENAT, donne son accord à l'unanimité et décerne l'honorariat à Pascal PERRAUT.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice32
- Nombre de Membres présents21
- Nombre de voix pour21
- Nombre de voix contre0
- Nombre d'abstentions0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

